

Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil municipal du 31 mars 2016

Affiché en exécution des articles L.2121-25 et L. 5211-1 du CGCT

Sous la présidence de M. Denis TAMAIN, sont présents : Mme Florence BERTHET, M. Franck CHAUVE, Mme Sandrine VILLENEUVE, M. Bernard GERVAIS, Mme Christelle EYCHENNE, M. Ludovic LANDRÉ, Mme Marie-Hélène PERICOT-GOUTTEFANGEAS, M. Christian CHARRIERE, Mme Christelle MURON, M. Lucien ESTINES, M. Jacques BRUNEL, M. Jean-Claude RICHARD, Mme Evelyne GIRARD-GOUILLOUD, Mme Laurence CROZAT, M. Yannick SEYCHAL, M. Cédric ARNAUD.

Absentes excusées : Mmes Sylvie NIVOIX et Séverine CARTON.

Abordant l'ordre du jour, le Conseil municipal :

- **APPROUVE les comptes administratifs 2015** concernant
 - . **les différentes Sections** : la Chevalerie, Gouttemaine, Seytive, Rambe, Le Poyol, Vachon, La Bitortie (approbation à l'unanimité) ;
 - . **les différents Lotissements** : Bellevue, Montifaux, Seytive, La Provende 1, La Provende 2, La Provende 3 (approbation à l'unanimité) ;
 - . **le Budget Photovoltaïque** (approbation à l'unanimité) ;
 - . **le Budget cumulé Eau & Assainissement** (approbation à l'unanimité) ;
 - . **le Budget Principal** (approbation à l'unanimité) ;
- **APPROUVE** les affectations des résultats des différents comptes administratifs 2015 ;
- **APPROUVE** les Comptes de gestion 2015 établis par la Perceptrice ;
- **APPROUVE les Budgets Primitifs 2016** concernant les
 - . **les différentes Sections** : La Chevalerie, Gouttemaine, Seytive, Rambe, Le Poyol, Vachon, La Bitortie (approbation à l'unanimité) ;
 - . **les différents Lotissements** : Bellevue, Montifaux, Seytive, la Provende 1, la Provende 2, la Provende 3 (Sur 17 exprimés : 16 « pour » et 1 « abstention ») ;
 - . **le Budget Photovoltaïque** (approbation à l'unanimité) ;
 - . **le Budget cumulé Eau & Assainissement** (sur 17 exprimés : 1 « contre », 16 « pour ») ;
 - . **le Budget Principal** (approbation à l'unanimité) ;
- **MAINTIENT les mêmes taux d'impositions des taxes directes locales qu'en 2015 soit :**

Taxe d'habitation	:	5.39 %
Taxe foncière (bâti)	:	11.44 %
Taxe foncière (non bâti)	:	55.03 %
- **EST INFORMÉ** des différentes délibérations prises dans le cadre du vote du budget :
 - Cotisation du FLU de 0.20 €/habitant, soit une contribution de 349 € ;
 - Participation au frais du SIVU Maison de Retraite de 150 € ;
 - Subvention transports scolaires pour le 2^{ème} enfant ou pour distance inférieure à 3 km pour les élèves du Collège et 2 km pour les élèves du primaire ;
 - Prix de revient d'un élève à l'école primaire publique (406.79 €) d'où une participation à l'OGEC, pour 31 élèves de Noirétable, de 12 702.56 € ;
 - Participation des communes voisines aux frais de fonctionnement de l'école publique au titre de la rentrée 2015 (St Julien la Vêtre pour 20 élèves et Cervières pour 6 élèves) ;
- **APPROUVE** les travaux de désamiantage et de réalisation d'un portail du local de la Barotie confiés à l'entreprise SMTP ; **APPROUVE** les travaux de réfection de la toiture de ce bâtiment avec l'entreprise CUISSON ; **AUTORISE** le Maire à signer ces deux marchés ; le coût total de l'opération est de 82 271.66 € TTC.

- **APPROUVE** les DCE présentés par le bureau d'études ICA Environnement et **AUTORISE** le Maire à lancer les consultations pour la création d'un réseau d'eaux usées au site de Notre Dame de l'Hermitage et au hameau des Baraques.
- **AUTORISE** le Maire à recruter trois emplois aidés (CAE/CUI) aux services techniques afin de pallier à l'absence d'un agent actuellement en congé maladie et pour aider à l'entretien et au nettoyage de la Tourbière du Puy de Vérines et les plantations des sections du Poyol et de Vachon.
- **AUTORISE** le Maire à procéder à l'encaissement de deux recettes de coupe de bois provenant du site de la Tourbière du Puy de Vérines et de la Section de Seytive.
- **AUTORISE** le Maire à consulter les banques et à réaliser un emprunt de 100 000 € pour régler les travaux de la rue de la Provende et de la rue des Tilleuls actuellement en cours, en cas de besoin de trésorerie (sur 17 exprimés : 16 « pour » et 1 « contre »).
- **AUTORISE** le casino à affecter le solde de son «prélèvement à employer» au remplacement des projecteurs de façade.
- **AUTORISE** le Maire (sur 17 exprimés : 16 « pour » et 1 « abstention ») à échanger les parcelles G n° 1043 et G n° 1039 contre les parcelles G n° 1046 et G n° 1045 avec Mme Solange BUTIN dans le cadre des Tourbières du Puy de Vérines ; et à rédiger l'acte administratif correspondant.
- **AUTORISE** le Maire à rédiger un acte administratif pour régulariser une bande de terrain (AD n° 327) communale avec M. & Mme TEILLOL Raymond Rue de l'Aubépine.
- **DONNE UN ACCORD de PRINCIPE** pour procéder à une régularisation avec les Consorts GIRARD sur la parcelle G 37 appartenant à la Section de Rambe. Selon l'article L2411.16 du Code Général des Collectivités Territoriales, et puisqu'il n'existe pas de commission syndicale pour tous les biens de section sur la commune de NOIRETABLE, tous les élections de la section de Rambe seront consultés. **Et AUTORISE** le Maire à dresser la liste des votants et à continuer la procéder pour rétrocéder ultérieurement ce bien aux Consorts GIRARD ; les frais de l'acte et de publicité aux hypothèques seront à la charge des acquéreurs.
- **ACCEPTE** le versement d'une subvention à M. & Mme Xavier FLACHON pour la réfection de leur façade d'un montant de 300 €.
- **APPROUVE** les deux nouveaux contrats d'électricité passés avec GEG pour la Station d'épuration du Mas et l'école publique à compter du 1/01/2016.
- **SOUHAITE** que les nouveaux horaires de la poste proposés à compter du mois de mai soient modifiés ainsi :
Lundi, mercredi, jeudi et vendredi De 9 h 00 à 12 h 30 (au lieu de 12 h)
- **EST INFORMÉ** du montant des recettes des mois de janvier et février provenant du Casino.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Le Maire, Denis TAMAIN.